

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 003/CHPH/DG

COMMUNIQUE

A L'ATTENTION DES OPERATEURS DE LA FILIERE HEVEA

Il nous revient de fait récurrent que certaines usines de transformation des fonds de tasse d'hévée procèdent à des réfections sur les poids des produits livrés à leurs ponts bascules, et/ou pratiquent des prix d'achat inférieurs au prix officiel.

Il convient de rappeler à l'attention de tous, que de telles pratiques sont une violation de la réglementation en matière de commercialisation des produits agricoles, et exposent les mis en cause à des sanctions allant jusqu'à l'interdiction d'exercer.

Le Conseil Hévée-Palmier à Huile invite par conséquent toutes les entreprises concernées à mettre fin sans délai à ces pratiques, et à prendre les dispositions utiles **pour régulariser et réparer les préjudices causés aux planteurs dans un délai maximum de dix (10) jours à compter du présent communiqué.**

Passé ce délai, le Conseil se réserve le droit d'ouvrir à l'encontre des fautifs, une procédure en redressement et en réparation des préjudices causés.

A cet effet, il est demandé à tout planteur victime de ces pratiques, de saisir le Service de la Commercialisation Intérieure ou les Représentants Régionaux du Conseil Hévée-Palmier à Huile, aux contacts suivants :

| ABENGOUROU | ABOISSO | SAN PEDRO | GAGNOA | DABOU | DUEKOUÉ |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| 0586707773 | 0586707800 | 0586148315 | 0545061902 | 0586707789 | 0586708278 |
| COMMERCIALISATION INTERIEURE | 0585965117 | | | | |

Email : info@conseilheveapalmier.ci

Téléphone : 2720217181

Fait à Abidjan, le 23 juin 2022


